

L'honorable député de Halifax (M. Jones) a pris des airs de grand patriote qui lui allaient à merveille. Nous connaissons l'honorable député et nous le respectons beaucoup, mais le rôle patriotique n'est pas son rôle normal, et lorsqu'il a dit que comme Canadien il était prêt à faire des sacrifices pour le bien de l'empire, j'ai été étonné. Il prétend que ce traité et les intérêts du Canada ont été sacrifiés par l'exercice de la pression impériale, et la même position a été prise, et même plus fortement, par l'honorable député de Northumberland. Mais, je désire insister sur ce point auprès des honorables députés, c'est que la Grande-Bretagne, en négociant ce traité pour sa colonie canadienne, lui a conservé la règle des dix milles, lui a conservé de plus des baies beaucoup plus larges que dix milles, tandis qu'on négociait au sujet des droits de ses propres sujets en Angleterre dans la mer du Nord, elle n'est pas allée aussi loin ni obtenu des droits aussi importants. Elle a tenu plus fortement et plus énergiquement à nous protéger qu'elle ne l'a fait pour protéger les Anglais.

M. l'Orateur, je dois demander pardon à la Chambre de l'avoir retenue si longtemps. Je terminerai en disant que je partage en toute sincérité les sentiments de l'honorable député de Halifax lorsqu'il dit qu'il était heureux de voir disparaître une cause de querelle entre les deux nations. Je pense que nous entretenons tous l'espoir qu'il sera ratifié, nous chérissons l'espoir qu'il sera ratifié par le parlement canadien, et je chéris aussi le même espoir que ce traité, dans lequel nous avons indubitablement fait des concessions, sera ratifié par les Américains. C'est un traité qui n'atteint indubitablement pas la hauteur de notre attente; c'est sans contredit un traité de concession. Nous espérons que les Américains le ratifieront et qu'ils feront disparaître la cause du mauvais vouloir dont nous souffrons depuis plusieurs années. Mais s'ils ne le ratifient pas, notre travail n'aura pas été en vain. Voici un traité approuvé par une immense majorité du parlement et du peuple canadien, et l'exécutif américain a pris la responsabilité de le soumettre au Sénat des Etats-Unis. Il reçoit l'appui d'un parti puissant aux Etats-Unis, et avec ce poids énorme d'opinion en sa faveur, qu'il soit rejeté ou accepté, il établira la règle qui contrôlera à l'avenir la conduite des deux nations.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'ai peine à croire que l'honorable député qui vient de reprendre son siège ait eu le droit d'insinuer que je désirais arrêter la discussion l'autre soir. Au contraire, notre désir était de la prolonger, et de lui donner ainsi qu'aux autres messieurs de la droite, comme à nous-mêmes d'ailleurs, l'occasion d'exprimer leurs vues. Ce sont ses propres chefs qui désiraient le plus étouffer la discussion ce jour-là et de nous priver du plaisir d'entendre l'honorable député. Il me semble qu'il y ait réellement quelque petit inconvénient dans cette présente doctrine de double souveraineté qui semble prévaloir de l'autre côté de la Chambre. Nul doute qu'il s'est présenté des circonstances dans notre propre histoire, lors des anciennes relations entre les deux Canadas, où l'on a jugé utile d'avoir deux chefs du gouvernement; et, dans l'ancien temps, il y avait deux consuls à Rome, mais réellement dans les circonstances actuelles il nous faut admettre que cet arrangement devient un peu embarrassant, en particulier pour ceux que je puis bien appeler, sans les offenser, je l'espère, les membres inférieurs du cabinet. Ces honorables messieurs sont, j'en suis sûr, désireux, comme ils doivent l'être, de se tenir d'accord avec les puissances, mais, M. l'Orateur, il est très dur en vérité, même pour les vicaires politiques de Bray, de rendre l'obéissance convenable aux puissances, quand les puissances du jour ne connaissent pas leur propre opinion d'une semaine à l'autre, et ne semblent pas s'accorder l'une avec l'autre comme elles le devraient.

M. l'Orateur, je pense que le premier ministre en particulier, devrait prendre en considération le sentiment de ses collègues. Il a été accusé à maintes reprises de ne voir

M. WELDON (Albert)

dans la plupart de ses collègues que de simples commis, plutôt que des collègues. Il ne nous appartient pas de dire jusqu'à quel point ce soupçon est fondé, mais je suis obligé de dire que certains de ses faits et gestes depuis quelque temps semblent lui donner assez de couleur locale. Dans la circonstance actuelle, prenez le cas de l'honorable ministre de l'intérieur, que je regrette de ne pas voir à son siège. Combien son cas n'a-t-il pas été dur. Il fut appelé à me répondre dans une occasion récente; et après sa réponse, nous vîmes le ministre des finances venir renverser à peu près tous ses arguments. Eh bien, peut-être le ministre des finances peut-il alléguer qu'il n'y avait pas beaucoup d'arguments à renverser. Je suis d'accord avec lui sur ce point; mais la situation n'en était pas plus facile pour le ministre de l'intérieur.

Et puis nous avons le cas du ministre de la justice. Le ministre de la justice fut appelé à la rescousse de son chef, et de répondre à une attaque faite contre le gouvernement par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), et il a été dans l'occasion à la hauteur de sa tâche. Non seulement il a expliqué la loi dans cette circonstance, mais il a déclaré la main sur le cœur, qu'il serait traître aux meilleurs intérêts de son pays s'il avisait, ou si le gouvernement s'avisait à dire que nous devons nous plier aux caprices et faire dépendre notre politique des dictées du premier petit démagogue venu dans le congrès des Etats-Unis.

Je soumetts qu'après l'expression de ces sentiments patriotiques, il était sensible pour le ministre de la justice, qui est grandement jaloux de sa réputation, d'être obligé, dans une semaine d'intervalle, de rédiger une proclamation (et de la rédiger très mal) accordant la réciprocité pour les mêmes articles qu'une semaine auparavant il avait déclaré ne pouvoir admettre en franchise sans trahir la constitution. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette humiliation constante peut convenir au régime des honorables messieurs de la droite. Je dois dire qu'elle semble convenir à l'honorable ministre de la justice, mais il doit être dur d'avoir à la subir constamment, et tout ce que je puis dire concernant ces honorables messieurs, c'est qu'on devrait leur en tenir compte dans leurs émoluments.

M. MILLS (Bothwell): Il est le maître des *Dotheboys Hall*.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je suis certain de ceci: J'ai connu des hommes occupant cette position qui n'aurait pas consenti à faire un tel rôle pour sept fois \$7,000 par année, que dis-je, pour soixante-dix fois \$7,000.

Nous avons aussi le cas de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries. Comme ses collègues, il a été obligé de consacrer beaucoup de travail et de labeurs à compiler des dépêches dans lesquelles il expose longuement et avec beaucoup de force, combien il était impératif pour nous de faire ce qu'il a fait pour protéger nos pêcheries. Il nous a fait voir que nos pêcheries seraient complètement sans valeur à moins que les règlements de douane ne soient mis en force, et qu'elles seraient totalement détruites si nous concédions aux pêcheurs américains ces mêmes privilèges que l'on nous demande de concéder. Le désaveu de tout cela par le ministre des finances a été bien dur pour le ministre de la marine et des pêcheries. Je crois réellement que l'honorable monsieur ne devrait pas, pour aucune raison et dans un si court avis, demander à ses collègues de retirer leurs propres paroles, d'une façon aussi parfaitement indifférente. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'autre soir l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, et je dois dire que ces arguments paraissent fortement venir de son département. Ils venaient du département des pêcheries. Il n'y a aucun doute cependant que bien que l'honorable monsieur ait si bien réussi à plaire à ses amis de l'autre côté, il a complètement failli d'expliquer le langage que lui et l'honorable ministre de la justice avaient jugé à propos d'employer dans